

VILLE DE LONGUENESSE

ORDRE DE MISSION

Monsieur COUPEZ Christian, Maire de la Ville de Longuenesse, accompagné de Monsieur BARRET Thibaut, DGS, se rendront le 21 novembre 2023 au Ministère de la transition écologique à Paris puis le 22 novembre, ils assisteront au congrès des Maires situé parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Le moyen de transport utilisé sera le train.

Fait à Longuenesse, le 16 novembre 2023

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée,

  
Delphine DUWICQUET



REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE LONGUEUESSE

RECAPTULATION

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

(Décret et arrêtés du 10 août 1966 modifiés)

FRAIS DE TRANSPORT	A. Transports publics :		
	Chemin de fer :		= 141,70
	Taxi (28,20€) + tickets métro (16,80€)		= 45,00
	B. Indemnités kilométriques :		
	- Automobile :		
	- jusqu'à 2 000 kms	km à	=
	- de 2 000 à 10 000 kms	km à	=
	- après 10 000 kms	km à	=
	<b>TOTAL</b>		<b>= 186,70</b>
INDEMNITES JOURNALIERES	1. Indemnité de repas du 21/11/2023	1 Indemnité de base à 17,50	= 17,50
	2. Hébergement du 21/11 au 22/11/2023 (peut déjeuner compris)	1 Indemnité de base à 140,00	= 140,00
<b>Frais de Transport + Indemnités journalières ≥ TOTAL GENERAL</b>			<b>= 344,20</b>

engagés par M COUPEZ Christian, Maire de la Ville de Longueuesse au cours du mois de Novembre 2023

Grade :

Emploi :

Indice brut :

Résidence Administrative : LONGUEUESSE

Indice majoré :

TRANSPORTS PUBLICS :

Je déclare bénéficier d'une réduction de % sur les tarifs de et de % sur les tarifs de à titre de

Je déclare ne bénéficier d'aucun avantage personnel à quelque titre que ce soit, sur les moyens de transports publics.

VEHICULES PERSONNELS :

Je soussigné, auteur du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande le règlement à mon profit de la somme de trois cent quarante quatre euros et vingt centimes

à verser sur mon compte n° FR7813507001505001727190556

Centre de chèques postaux de

ou Banque BPN ST-OMER

Date de la décision d'autorisation : 16/11/2023

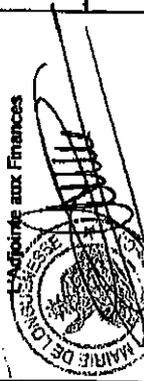
Circonscription territoriale visée par la décision : arrondissement, département, plus éventuellement le département.

Nombre d'habitants de la résidence administrative :

Puissance fiscale de la voiture :

Nombre de kilomètres que l'agent est autorisé à parcourir annuellement :

Nombre de kilomètres déjà parcourus depuis le début de l'année :

Le Maire  C. COUPEZ	Vu et vérifié, Le service Finances  S. SCOTÉE	Le Directeur Général des Services  T. BARRET	Bon pour accord, Le Maire aux Finances  T. DURICQUET
--	---	--	--

Fait à Longueuesse, le 14/12/2023



MON BILLET



TER HOF FAIRE ALLER  
MARDI 21 NOVEMBRE 2023

06h38  
ST OMER  
TRAIN  
TER HDF N°1  
07h28  
LILLE FLANDRES



COUPEZ  
CHRISTIAN  
26/03/1955

REF : PTB9VZ

TER HOF FAIRE ALLER

TER HOF FAIRE ALLER

Aller le 21/11/2023

Aller Simple

12,90 €

INTERNET CONNEXION CENTRAL  
37204966  
1  
PX06  
Distance : KM0067  
Acheté le 15/11/2023 à 13h26  
Moyen de paiement : IT

N° PAD : PTB9VZ  
N° FCN : 064503692

VOTRE BILLET EST



Utilisable  
uniquement sur  
le réseau régional



Billet  
nommatif  
(seul tarif groupe)



À télécharger sur  
votre smartphone  
ou à imprimer

**Envie de changer d'horaire ?**

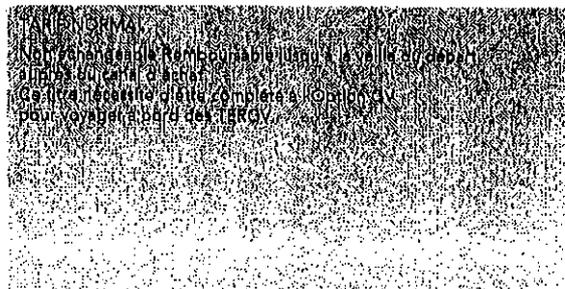
Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/car TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

**Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ (pas de remboursement en gare).**

**Pas besoin de composer.**

Présentez-vous à bord muni de votre titre téléchargé sur votre smartphone ou imprimé (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction. Présence à quai obligatoire 2 minutes avant le départ.

Pour plus de détails, merci de vous reporter aux conditions de vente.



JE SUIS  
PRÉSENT  
À QUAI AU  
PLUS TARD

2 MINUTES

AVANT LE  
DÉPART





**MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023**

18h51 ● **PARIS NORD**  
TGV INOUI 7385 - 1<sup>re</sup> CLASSE

1h48

Voiture 3 Place 25  
Duo Côte À Côte



20h39 ● **HAZEBROUCK**

Dossier voyage : TCHURL

Nom : COUPEZ

Prénom : Christian

Voyageur : Adulte

Référence client : 0029090169010733791

N° e-billet : 220829231

Prix : 54,00 EUR

Acheté sur **sncfconnect**



**PRÊTS ? EMBARQUEZ !**

- Je télécharge mon billet sur mon smartphone ou je l'imprime.
- Je prends ma pièce d'identité (originale et valide) et ma carte de réduction ou abonnement en cas de contrôle à quai et/ou à bord.
- Je pense à étiqueter mes bagages, c'est obligatoire. Il ne doit pas dépasser 130x90cm.
- Je me présente à l'embarquement jusqu'à 2 min avant le départ. Passé ce délai, l'accès au train me sera interdit.
- Je range mon bagage cabine sous mon siège ou au-dessus une fois à bord. Pour mes autres bagages, à l'entrée ou au centre de la voiture.

## BON À SAVOIR

### Comment utiliser votre billet ?

Votre billet est nominatif, personnel, incessible, valable uniquement sur le train, la date, la classe et le parcours désignés. À télécharger sur l'appli Sncf Connect ou à imprimer chez vous ou en gare.

### Un contre-temps ? Besoin de modifier votre billet ?

> TGV INOUI 7385

PREMIERE - JR11

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 8 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

Plus d'infos sur la modification de votre billet sur Sncf Connect, ou en gare, en boutique, par téléphone au 36 36 (service gratuit + prix d'un appel local).

### Quelle garantie en cas de retard ?

Vous bénéficiez de la Garantie G30 sur TGV INOUI et INTERCITÉS. Faites votre demande sur [tout-oui.sncf.com](https://tout-oui.sncf.com).



À bord, restez connecté !

Reconnectez à l'écran **\_SNCF\_WIFI\_INOUI**

Découvrez la Portail TGV INOUI et ses services à l'adresse <https://wifi.sncf.com>



MON BILLET



DEPART: GIER  
MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

20h48  
HAZEBROUCK  
TRAIN  
TER HDF 271  
21h00  
ST OMER



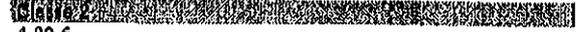
COUPEZ  
CHRISTIAN  
26/03/1955

REF : PU11K9



Aller le 22/11/2023

Aller Simple



4,80 €

INTERNET CONNEXION CENTRAL  
37204966  
1  
PM06  
Distance : KM0021  
Acheté le 17/11/2023 à 14h53  
Moyen de paiement : IT

N° PAG : PU11K9  
N° TCN : 064562982

VOUS BILLET EST



Utilisable  
uniquement sur  
le réseau régional



Billet  
nominatif  
(sauf tarif groupe)



À télécharger sur  
votre smartphone  
ou à imprimer

**Envie de changer d'horaire ?**

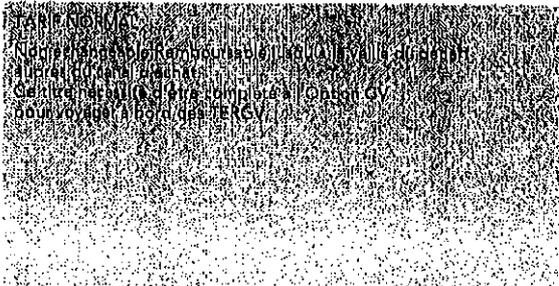
Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/car TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.

**Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ (pas de remboursement en gare).**

**Pas besoin de composer:**

Présentez-vous à bord muni de votre titre téléchargé sur votre smartphone ou imprimé (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction. Présence à quai obligatoire 2 minutes avant le départ.

Pour plus de détails, merci de vous reporter aux conditions de vente.



JE SUIS  
PRÉSENT  
À QUAI AU  
PLUS TARD

2 MINUTES

AVANT LE  
DÉPART



N° de facture 10856028-FR1123-1060

Date: 21/11/2023

Destinataire:  
**COUPEZ**

Facture émise par Bolt Operations OÜ au nom et pour le compte de :

**Ma Flight**

4 square Jean esquiroi Esc D Etg 4 App 1 Bte 34 Créteil

Numéro d'entreprise: 844237834

N° de TVA: FR58844237834

Début de la course: Parvis de la Gare, Gare du Nord (21/11/2023 08:53)

Fin de la course: 33 Quai d'Orsay, Paris 75007 (21/11/2023 09:36)

Description	Somme (EUR)	TVA 10%	Montant total (EUR)
Frais de trajet	23.82	2.38	26.20
VTC - Supplément pour courses planifiées	1.82	0.18	2.00

Total (EUR): 25.64

TVA 10%: 2.56

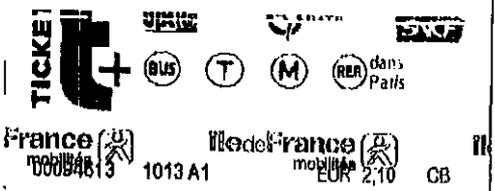
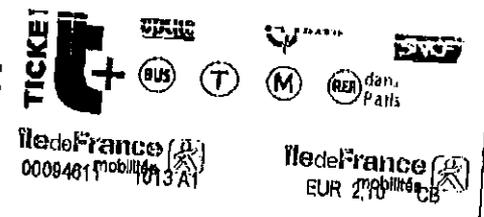
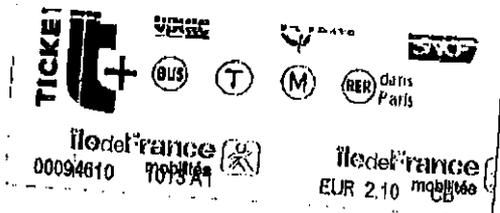
**Total TTC (EUR): 28.20**

Facturée  \*\*\*\* 47861 28.20

Emis(e) au nom et pour le compte de Ma Flight par Bolt Operations OÜ, Vana-Louna tn 15, Tallinn 10134, Estonie, Numéro de registre KVK : 14532901, Numéro de TVA : EE102090374

Tickets Metro  
H. Le Havre

Déplacements 21 et 22 Novembre 2023



Total Tickets Metro = 8 x 2,10 = 16,80 €

**SARL Hôtel Du Dragon**  
 CS : Au Capital Social de 211536€  
 36 rue du Dragon  
 75006 PARIS  
 France  
 Tel : 0145485105  
 Mail : hotel.du.dragon@wanadoo.fr



**CHRISTIAN COUPEZ**  
 75006 Paris  
 Ref client : 105890

**FACTURE N° F-14026**

Le 22/11/2023

1 exemplaire - Signature : B0150 (ZKbG) Opérateur: FR(15) Famille ROY- 3 ligne(s)

Poste: REC

**Chambre : 16 – Chambre 16, CHRISTIAN COUPEZ, séjour du 21/11/2023 au 22/11/2023**

Date	Prestations	Prix unit. HT	TVA	Qté	Total TTC	Remises	Total
Le 21/11/2023	Chambre	145,45 €	10,00 %	1,00	160,00 €		160,00 €
	Taxe de séjour	1,13 €	0,00 %	2,00	2,26 €		2,26 €
Le 22/11/2023	Petit-déjeuner	10,91 €	10,00 %	1,00	12,00 €		12,00 €
La Réception							

*M. COUPEZ*

Base HT	Code TVA	Taux TVA	Montant TVA	Règlements	Date	Montant	Total TTC	174,26 €
2,28 €	EXO	0,00 %	0,00 €	Espèces	22/11/2023	12,00 €	TVA	15,64 €
158,36 €	TR	10,00 %	15,64 €	Carte bleue	22/11/2023	162,26 €	Total HT	158,62 €
							Réglé	174,26 €
							Reste dû	0,00 €

Hôtel Du Dragon  
 Siret: 32587728000017 - NAF: 5110Z - TVA Intra: FR86325877280  
 Astéric - Version : 5.731.297/SQSH-1.1.8)  
 En cas de retard de paiement, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.  
 Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com.

# DUPONT

VERSAILLES

386, rue de Vaugirard  
75015 Paris  
01.45.32.47.28

mardi 21 novembre 2023 16:17:52

Ticket #0323810

Servi par : 7

A table - Table 230

1 x Repas complet 25,00

	HT	TVA	TTC
TVA 10 %	22,73	2,27	25,00

**TOTAL 25,00 EUR**

Cafe - Brasserie - Restaurant  
RCS Paris - 978 044 170

	<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	Numéro de l'acte	2020-63 DGSCB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

**OBJET** : Personnel communal – Prise en charge des frais de repas en cas de déplacements professionnels

**DATE DE CONVOCATION**

18 septembre 2020

**DATE D’AFFICHAGE**

18 septembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**VILLE DE LONGUENESSE**

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 18 septembre 2020.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Jean-Luc HAZARD, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT et M. Eric FOULON, Adjoint.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, M. Stéphane MILAMON, Mme Béatrice LEMAIRE, M. Philippe CREQUY, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Morgane MOREL, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Héléne DELECOURT et Mme HUGUETTE DEWINTRE Conseillers Municipaux,

**EXCUSÉS :**

Mme Delphine MALIDAN donne procuration à M. COUPEZ  
M. Laurent VANDESTEENE donne procuration à Mme LEVRAY  
M. Nicolas SEGARD donne procuration à Mme DEWINTRE

**ABSENTE :**

Mme Daisy COUSIN

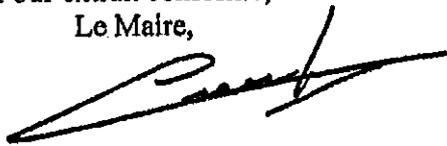
Mme Brigitte LECOUSTRE est élue secrétaire de séance

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret du 4 juin 2020 adapte les modalités de prise en charge des frais de déplacement temporaire des agents territoriaux. Ce décret actualise le décret du 19 juillet 2001 et précise les modalités de remboursement des frais de repas qui se feront désormais au réel, sur production de justificatifs de paiement et dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (17,50 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'appliquer les nouvelles dispositions du décret du 04 juin 2020 relatives aux remboursements des frais occasionnés par les déplacements professionnels et d'actualiser la délibération n° 2002-6 du 28 février 2002 relative aux remboursements des frais de déplacements et les documents concernés
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait en séance, le jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Christian COUPEZ

Rendue exécutoire le 29/09/2020

Le Maire,



Christian COUPEZ